

Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 23 mars 2018
Bureau national (salle de conférence 1967), 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (président), O. Alarie, N. Bois, H. Collins, H. Delnick, N. Giannakoulis, G. Kopytko, F. Lord, K. Mansfield, A. Nemeč, A. Picotte, M. Stiermann et A. Trau

Personnel : D. Therien, J. Courty et C. Vézina

Par téléconférence : M. Dyck

Absences excusées : A. Coles, B. Marquis et E. Venditti

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance du CEN officiellement ouverte à 10 h et constate l'atteinte du quorum.

1.1 Examen de l'ordre du jour

L'ordre du jour fait l'objet d'un examen rapide.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour du CEN sans modification

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : A. Trau

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

(M. Stiermann se joint à cette partie de la réunion à 10 h 07.)

1.2 Examen des procès-verbaux des dernières séances publiques du CEN

On propose des modifications mineures aux procès-verbaux; des modifications y seront apportées en conséquence. Selon un membre, les procès-verbaux ne devraient pas présenter les points saillants des discussions, mais seulement décrire les décisions. Faute de consensus, on décide de maintenir le format actuel.

Résolution d'acceptation du procès-verbal modifié de la séance publique du CEN du 26 janvier 2018 et du procès-verbal modifié de la réunion du CEN du 23 février 2018

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : K. Mansfield

Abstention (1)

(On examine le point 1.3 de l'ordre du jour à huis clos.)

(A. Picotte se joint à la réunion à 10 h 20.)

2. Points de décision

2.1 Plaintes (sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN)

F. Lord, le président du sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes, signale le dépôt d'une plainte durant la dernière réunion. Puisqu'aucun des dirigeants des sections locales n'a accepté de faire partie du CEP, F. Lord et G. Kopytko, des membres actuels du sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes, acceptent de rester en poste et d'examiner les plaintes en suspens. Le président demande des volontaires qui pourraient participer aux travaux du sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN et remplacer B. Marquis, si jamais ce dernier n'est plus en mesure de le faire. H. Delnick se porte volontaire. Le sous-comité déterminera si H. Delnick doit d'abord suivre une formation ou s'il peut participer à titre d'employé nommé pour une période indéterminée.

Il est résolu qu'H. Delnick agisse à titre de remplaçant au sein du sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : O. Alarie

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesures de suivi : C. Vézina présentera les trois plaintes en suspens au sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN. F. Lord confirmera si B. Marquis a l'intention de rester membre du sous-comité.

2.2 Examen des comités

a. Comité de mobilisation et des moyens de pression

On a initialement créé le Comité de mobilisation et des moyens de pression pour préparer les membres à faire bonne figure, étant donné que la dernière session a été difficile. Puisque, il y a deux jours, le président a signé la convention collective des membres de la Bibliothèque du Parlement, aucun moyen de pression n'est nécessaire pour l'instant. À la lumière du fait que l'ACEP entreprend une autre ronde de négociation collective pour les EC, on propose et convient de suspendre les travaux du Comité de mobilisation et des moyens de pression en attendant une réaction de l'équipe de négociation collective laissant entendre qu'elle a besoin d'aide. On mentionne également l'embauche récente d'un négociateur en chef au sein de l'équipe de négociation collective des EC (*titre officiel : « directeur des politiques »*). Claude Danik réintègrera l'ACEP à temps partiel en mai et dirigera les négociations collectives des EC en plus d'agir à titre de conseiller du président sur les questions liées aux politiques. Son contrat est sur le point d'être achevé, et une annonce officielle sera bientôt faite aux membres. On informera aussi le personnel du Bureau national et le CSR.

Il est résolu de suspendre temporairement les activités du Comité de mobilisation et des moyens de pression jusqu'à ce que l'un ou l'autre des comités de négociation collective le juge nécessaire.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : A. Trau

Abstentions (3)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

b. Comité des jeunes membres

Le Comité des jeunes membres ne s'est pas réuni régulièrement, et son dernier procès-verbal publié remonte à avril 2016. Il se compose principalement de jeunes membres, et son objectif est d'accroître la mobilisation des nouveaux membres et des jeunes membres de l'ACEP afin qu'ils participent activement aux activités syndicales, de façon à mieux connaître les différentes façons dont ils peuvent s'engager. Même s'il y a des coûts associés au maintien de ce comité, l'un des avantages est son incidence sur la participation. On suggère de renommer le comité en supprimant le mot « jeunes » ou, possiblement, en ajoutant l'expression « nouveaux membres ». Même si l'on pourrait lancer un appel afin d'évaluer l'intérêt des membres relativement à un possible changement de nom, G. Phillips recommande de cerner d'abord les objectifs du comité.

Il est résolu de suspendre temporairement le Comité des jeunes membres.

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : Le président/J. Courty communiquera avec l'ancien président (*et les membres*) du Comité des jeunes membres pour déterminer s'ils veulent continuer d'en faire partie. On demandera au Comité des jeunes membres de présenter au CEN un exposé sur ses objectifs futurs. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la réunion du mois prochain.

2.3 Nomination aux comités

À la suite de la dernière réunion du CEN, un appel général a été envoyé aux membres par voie électronique pour évaluer leur intérêt relativement à la relance des travaux de certains comités. On a reçu quatre demandes pour faire partie du CEP (*un candidat a cependant été jugé inadmissible parce qu'il ne s'agissait pas d'un dirigeant de section locale*) et huit demandes liées aux comités généraux (*c.-à-d. Comité des Statuts et des Règlements, Comité des finances, Comité des candidatures et des résolutions et Comité sur la santé et le bien-être au travail*). Les membres du CEN examinent chaque proposition pour en savoir plus et aux fins d'approbation. On distribue des copies papier sur lesquelles figurent les noms des volontaires.

Comité d'examen des plaintes (CEP) : Les membres du CEN discutent pour déterminer s'il faut suspendre le traitement des plaintes actuelles en attendant l'approbation de la composition du CEP formé de trois personnes (composé de dirigeants de sections locales) – ce qui entrainerait un retard – ou s'il faut plutôt demander au sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN de continuer d'examiner les plaintes. On propose et convient de permettre au sous-comité formé de trois personnes du CEN de s'occuper des plaintes actuelles. Une fois qu'ils auront suivi la formation nécessaire et qu'ils seront prêts, les volontaires pour faire partie du CEP pourront être initiés au travail de résolution en

participant au traitement des plaintes restantes aux côtés des membres du sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN. Lorsque le nouveau CEP sera mis sur pied, F. Lord transférera les plaintes en suspens aux nouveaux membres dès que possible.

Il est résolu que les candidats proposés du CEP formé de trois personnes soient Husam Alsousi, Peter Timusk et Teresa Pound et que le Bureau national fasse un suivi auprès d'eux au sujet des prochaines étapes en ce qui concerne la formation.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : A. Nemec

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

(M. Stiermann n'a pas participé au vote parce qu'il a quitté temporairement la salle à 10 h 42 et est revenu à 10 h 47.)

Comité sur la santé et le bien-être au travail : On confirme que la question des mandats de ce comité sera le premier point à l'ordre du jour de la réunion inaugurale.

Il est résolu que les candidats proposés du Comité sur la santé et le bien-être au travail soient Richard Duranceau, Ellen Langille, Jessica Allen, Nina Jetha, Marie Robichaud et Mackenzie Weekes.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : A. Nemec

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Mesure de suivi : On enverra aux candidats retenus un courriel et on organisera une réunion de suivi.

Candidats restants : Brendan Taite a présenté sa candidature pour faire partie du Comité de la vérification, du CEP, du Comité des Statuts et des Règlements, du Comité des candidatures et des résolutions et du Comité des finances. Alex Butler propose quant à lui de faire partie du Comité des finances et du Comité de la vérification. On rappelle que les candidats ne peuvent pas faire partie simultanément du Comité des finances et du Comité de la vérification.

Discussion : Les membres du CEN tentent de déterminer la meilleure solution dans le cas de Brendan Taite en tenant compte des besoins les plus pressants de chacun des comités dont il veut faire partie.

(M. Dyck se joint à cette partie de la réunion à 11 h.)

Pour s'assurer de l'exhaustivité des demandes reçues, on demande de s'enquérir de l'expérience antérieure ou de l'interaction avec le syndicat des candidats ou d'obtenir des renseignements sur leurs compétences. Le président déclare qu'il sera possible de réexaminer cette option à l'avenir, car elle doit d'abord être soumise à un processus d'approbation.

Il est résolu de nommer Brendan Taite membre du Comité des Statuts et des Règlements.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : F. Lord

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Il est résolu de nommer Brendan Taite membre du Comité des finances.

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : H. Collins

Discussion : On recommande de donner à Brendan Taite le choix de faire partie du Comité des finances ou du Comité de la vérification. On mentionne qu'une formation quelconque en vérification peut lui être offerte s'il manque d'expérience en comptabilité.

L'amendement favorable suivant est proposé :

Il est résolu de donner à Brendan Taite le choix de faire partie du Comité des finances ou du Comité de la vérification.

En faveur (11)

Contre (1)

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée

Mesure de suivi : Le président/J. Courty communiquera avec Brendan Taite pour l'informer de la décision.

Il est résolu de nommer Alex Butler membre du Comité de la vérification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Nemec

** Reconnaissant l'existence d'un possible conflit d'intérêts, N. Giannakoulis déclare qu'il ne participera pas au vote sur cette question.*

Discussion : On discute de la nomination d'A. Butler au sein du Comité de la vérification ou du Comité des finances.

A. Trau propose l'amendement favorable suivant à la résolution initiale :

Il est résolu de donner à Alex Butler le choix de faire partie du Comité des finances ou du Comité de la vérification. Toutefois, la proposition est rejetée par le proposeur et le second.

A. Trau propose ensuite le même amendement sous forme d'une résolution hostile.

Appuyée par : G. Kopytko

Le proposeur et le second acceptent de retirer la résolution initiale. La résolution modifiée proposée est présentée de nouveau comme suit :

Il est résolu de donner à Alex Butler le choix de faire partie du Comité des finances ou du Comité de la vérification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Trau

Discussion : Certains membres craignent que, si on donne aux gens la possibilité de choisir à quel comité ils veulent appartenir, il puisse manquer de membres au sein du comité qui n'est pas choisi. Comme, en ce moment, il manque un représentant au sein du Comité de la vérification, il est peut-être préférable pour les membres de nommer quelqu'un à ce comité.

En faveur (6)

Contre (7)

Abstention (1)

**Le président vote pour briser l'égalité des voix de 6 et 6.*

Rejet de la résolution

Il est résolu de nommer Alex Butler membre du Comité de la vérification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : F. Lord

En faveur (11)

Contre (1)

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée

PAUSE SANTÉ

Grenda Kopytko se porte volontaire pour faire partie du Comité sur la santé et le bien-être au travail.

Il est résolu de nommer Grenda Kopytko membre du Comité sur la santé et le bien-être au travail

Proposée par : G. Kopytko

Appuyée par : A. Trau

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

Il est résolu de suspendre temporairement les travaux du Comité d'éducation.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : K. Mansfield

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

F. Lord confirme que la plainte a été examinée et qu'un rapport a été rédigé et présenté au sous-comité d'examen des plaintes formé de trois personnes du CEN. On demande aux membres du sous-comité de donner leur avis sur la question. Une fois leur réponse reçue, le rapport sera présenté à J. Courty. Ce point est reporté à la prochaine réunion.

(On examine le point 4 de l'ordre du jour à huis clos.)

5. Membres en congé et participation aux comités

Le présent point à l'ordre du jour découle de la préoccupation soulevée relativement aux membres en congé sans solde qui ne paient pas de cotisations syndicales, mais qui conservent tout de même leur poste au sein de divers comités, et ce, même lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays. On rappelle que ces personnes représentent un contingent de membres et que, si elles ne sont pas disponibles pour ceux-ci et qu'elles ne sont pas physiquement présentes en milieu de travail – de façon à pouvoir rester bien informés et au fait des événements quotidiens –, elles peuvent rapidement perdre le contact et ne plus être en mesure d'être d'une grande valeur ni de participer de façon positive.

Commentaires

- On croit qu'il est contre-intuitif d'être considéré comme un membre en règle sans avoir à payer de cotisations syndicales. On suggère donc d'envisager une modification des Statuts pour régler ce problème.
- On s'interroge sur la possibilité d'établir une condition de participation aux comités en vertu de laquelle les membres seraient tenus d'être en sol canadien.
- Le président confirme que, si les membres du CEN lui ordonnent de le faire, il demandera un avis juridique sur l'interprétation de l'article des Statuts portant sur les services professionnels.
- On suggère par ailleurs de demander au CSR de préparer une révision de cet article avant la prochaine AGA du 13 novembre 2018.
- On fait une mise en garde, à savoir qu'il peut être difficile de différencier les types de congés.

Il est résolu que le CEN demande au CSR d'examiner l'article 25 des Statuts en ce qui concerne les avantages et les inconvénients associés à la suppression des privilèges ou des droits des membres de participer aux activités syndicales lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays.

Il est en outre résolu que, conformément au paragraphe 25.2 des Statuts, le CSR tente de mieux définir et de préciser la notion de « service professionnel » et que cette question soit examinée en deuxième priorité après l'enjeu lié au Règlement n° 5.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : H. Delnick

Abstention (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

6. Ratissage de sécurité

Le Bureau national a effectué un ratissage de sécurité des bureaux de la direction en raison de préoccupations liées à la sécurité. Un ensemble de recommandations visant à remédier aux problèmes de sécurité ont été jugées hautement prioritaires, et certaines ont déjà été mises en œuvre, notamment :

- ✓ L'équipe de direction envisagera d'entreprendre des travaux pour insonoriser le bureau du directeur exécutif (*et la salle des interprètes, car ce qui s'y dit pourrait être intercepté*).
- ✓ Il est recommandé de surveiller la porte avant en tout temps.
- ✓ Le mot de passe du Wi-Fi a été modifié.
- ✓ La modification des mots de passe des ordinateurs fera dorénavant l'objet de rappels réguliers.

Même si d'autres recommandations ont été formulées, vu les coûts connexes, leur mise en œuvre peut être reportée. Un membre suggère d'installer une caméra de sécurité à la porte d'entrée comme mesure de sécurité supplémentaire. Une telle mesure serait aussi conforme aux dispositions du *Code canadien du travail* en ce qui concerne la protection du personnel.

Mesure de suivi : Une fois établi un plan d'action décrivant les principales mesures à prendre ainsi que les avantages et les limites connexes, on le présentera au CEN aux fins d'approbation de la marche à suivre.

PAUSE SANTÉ

7. Mises à jour sur les comités

(On examine le point 6.1 de l'ordre du jour à huis clos.)

7.2 Comité des finances (Budget)

On distribue aux membres une copie du budget proposé aux fins d'examen. Le Comité des finances s'est réuni quatre fois au cours du dernier mois et demi. Le 22 février, il a entrepris un examen annuel des conclusions liées au budget. N. Giannakoulis présente un aperçu de haut niveau du budget, qui décrit chaque poste budgétaire (*et inclut une ventilation détaillée des lignes des sous-budgets et des montants connexes*). Il fait aussi référence à une feuille de travail détaillée, qui peut être fournie hors ligne sur demande.

On donne aux membres du CEN l'occasion de formuler des commentaires et de demander des précisions sur les divers postes budgétaires présentés et sur le processus global de planification budgétaire. On mentionne que la traduction française de certains éléments sera révisée.

Mesure de suivi : On souligne que les éléments 1.4 et 2.5 de la section 7 ne figurent pas dans la synthèse; ces omissions seront corrigées en conséquence.

On rappelle que, dans le cadre du processus budgétaire, il faut d'abord consulter le Conseil des dirigeants de sections locales. Par conséquent, une réunion du Conseil des dirigeants de sections locales aura lieu durant la deuxième semaine d'avril. Durant cette réunion, N. Giannakoulis présentera le budget afin de cerner les éléments exigeant un examen plus poussé. L'approbation du budget proposé sera reportée jusque-là. Dans le but de

compenser les déficits prévus à certains postes budgétaires, on présente la résolution suivante :

Il est résolu que le Comité des finances recommande au CEN le transfert d'un montant total de 240 000 \$ du fonds de réserve pour compenser les dépenses suivantes : 120 000 \$ pour les dépenses informatiques, 35 000 \$ pour les réunions et 85 000 \$ pour les dépenses liées aux négociations collectives.

Proposée par : N. Giannakoulis

Appuyée par : H. Delnick

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

**Vu le retard dans le cadre de la réunion, le président propose de laisser tomber le 8^e point à l'ordre du jour, « Rapports », afin d'avoir le temps d'examiner le point 7.2b et de pouvoir lever la séance à 17 h. Les membres du CEN acceptent.*

(On examine le point 6.1 de l'ordre du jour à huis clos.)

7.3 Comité des ressources humaines

K. Mansfield signale que le Comité des RH s'est réuni deux fois et travaille avec le CSR sur la question de la gouvernance.

7.4 Comité des Statuts et des Règlements

Les membres du CSR ont tenu leur deuxième réunion hier pour discuter de leur charge de travail imminente. Ils ont l'intention de se réunir tous les mois. Ils ont établi un ordre du jour pour l'avenir prévisible et ont déterminé que le Règlement n° 5 était leur première priorité. Ils discuteront d'une nouvelle version proposée du Règlement n° 5 le mois prochain. Une fois une entente conclue quant au contenu, le Comité demandera l'avis d'un expert juridique avant de présenter le tout au CEN durant la réunion de mai. Par la suite, les membres du CSR examineront l'article 25 des Statuts. Ils ont cerné à ce sujet quatre recommandations découlant du rapport de l'Institut sur la gouvernance dont ils pourraient s'occuper – dont deux en collaboration avec le Comité des RH –, y compris une discussion sur le poste de secrétaire exécutif. On discute actuellement de la possibilité de modifier le titre de ce poste ou d'y associer certaines dispositions liées au rôle de secrétaire général, ce qui pourrait donner lieu à un titre double.

8. Levée de la séance

Résolution de clôture de la séance du CEN

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : K. Mansfield

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

La séance du CEN est levée à 17 h 01, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 23 mars 2018.

APPROUVÉ PAR :

Président

Date